

STAGES PROFESSIONNELS 2026 – 2027

<p>3^{ème} Prépa Pro – EA (M. MURAT)</p>	<p>1 – du 18 janvier 2027 au 29 janvier 2027 (2 scolarités) 2 – du 22 mars 2027 au 26 mars 2027 (1 scolarité)</p>
<p>2^{ndes} Pro - NJPF Nature et Jardin (Mme BOUSQUET)</p>	<p>1 – du 15 février 2027 au 26 février 2027 (1 scolarité et 1 sur les vacances) 2 – du 14 juin 2027 au 09 juillet 2027 (3 scolarités et 1 vacance)</p>
<p>2^{ndes} Pro – SAPAT <i>(Enseignant(e) à définir)</i></p>	<p>1 – du 08 février 2027 au 26 février 2027 (2 scolarités et 1 sur les vacances) 2 – du 21 juin 2027 au 09 juillet 2027 (2 scolarités et 1 vacance)</p>
<p>1^{ère} Bac Pro AP – GMNF (M. LEVEN – M. PETREQUIN)</p>	<p>1 – du 26 octobre 2026 au 13 novembre 2026 (2 scolarités et 1 sur les vacances) 2 – du 05 avril 2027 au 23 avril 2027 (2 scolarités et 1 sur les vacances) 3 – du 14 juin 2027 au 09 juillet 2027 (3 scolarités et 1 sur les vacances)</p>
<p>1^{ère} Bac Pro SAPAT (Mme MANSUY)</p>	<p>1 – du 28 septembre 2026 au 23 octobre 2026 (3 scolarités et 1 sur les vacances) - Stage « Territoire » 2 – du 01 mars 2027 au 19 mars 2027 (2 scolarités et 1 sur les vacances) – Stage « accompagnement* » 3 – du 21 juin 2027 au 09 juillet 2027 (2 scolarités et 1 sur les vacances) – Stage « accompagnement* »</p> <p>*Au choix : « accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne » en petite enfance ou personne âgées et dépendantes. Si le 1^{er} est en petite enfance, le 2^{ème} est obligatoirement en personnes âgées et vice versa</p>
<p>Term Bac Pro AP – GMNF (M. LEVEN – M. PETREQUIN)</p>	<p>1 – du 23 novembre 2026 au 18 décembre 2026 (4 scolarités)</p>
<p>Term Bac Pro SAPAT (Mme MANSUY)</p>	<p>1 – du 02 novembre 2026 au 27 novembre 2026 (4 scolarités) – Retour sur un des lieux de 1^{ère} : thème accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne.</p>

Pour toute absence, l'élève doit prévenir immédiatement le maître de stage ainsi que le secrétariat Vie Scolaire du Lycée.

RAPPEL : Les stages sont des périodes obligatoires de la formation. Toute absence doit être justifiée et récupérée (à voir avec le responsable des stages)

Le passage des 2^{ndes} à 1^{ère} et de 1^{ère} à Terminale est conditionné par la complétude de **TOUTES** les périodes de stage.

Les stages des 2^{ndes}, 1^{ères} et terminales sont rémunérés : 10 euros par jour pour les 2^{ndes}, 15 euros par jour pour les 1^{ères} et 20 euros par jour pour les Terminales.